

procès, chaque fois qu'un des assesseurs montra quelque sympathie à l'égard de l'accusée. Jean de Lafontaine ayant osé donner un conseil à Jeanne, l'évêque, furieux, s'emporta jusqu'à le menacer des peines les plus sévères ; et l'assesseur coupable dût en toute hâte quitter Rouen pour échapper aux suites de son imprudence. Une autre fois, Isambard de la Pierre crut devoir éclairer Jeanne sur une question subtile et cauteleuse : — “ Taisez-vous, de par le diable ! ” s'écria Cauchon, et il fit disparaître du procès-verbal question et réponse.

Quand vint le temps d'enregistrer les votes, ce fut encore le même système de contrainte. Au second procès de Rouen plusieurs témoignèrent qu'ils avaient voté par peur, et que leur vie eut été menacée s'ils avaient osé opiner autrement que Pierre Cauchon. Le Vice-Inquisiteur lui-même, quelque timide et docile qu'il fût, faillit être jeté à la rivière, pour avoir paru faiblir un instant.

Les docteurs, terrifiés, n'osaient murmurer, et se courbaient, dociles, sous le regard de l'évêque. Du reste, les soldats anglais étaient là pour leur rappeler au besoin ce qu'on attendait de leurs délibérations ; ils entouraient la chapelle où siégeait le tribunal ; leurs armes reluisaient aux portes ; et à la moindre hésitation, on les entendait crier que “ les clercs ne gagnaient pas leur argent.”

Pour que le tribunal fût au complet, il fallait encore un promoteur, ou procureur général, et des greffiers.

Le promoteur fut Jean d'Estivet, dit *Benedicite*, vicaire général de l'évêque de Beauvais, chassé avec lui de son diocèse ; pervers, brutal et grossier, mais habile et savant, il était l'âme damnée de Cauchon et avait épousé toutes ses haines.

Que dire des greffiers ? Il y en eut trois : Manchon, Colles et Taquel. Peut-être leurs intentions étaient-elles bonnes ; mais, en tout cas, leurs procès verbaux ne sont point fidèles. A tout instant, le juge leur ordonnait d'altérer les réponses de Jeanne ou de les omettre complètement. Un jour, Jeanne en appela du tribunal de Rouen au Concile de Bâle ; le greffier voulut en prendre note ; Cauchon le lui défendit ; sur quoi, Jeanne s'écria : “ Ah ! vous écrivez bien ce qui est contre moi, et vous n'écrivez pas ce qui est pour moi.” Plusieurs fois, elle se plaignit ainsi de l'inexactitude des procès verbaux.